

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DDCT 78 Subvention (15 000 €) à 1 association au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à 1 association ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD au nom de la 6^e commission,

Délibère :

Soutien aux actrices et acteurs de la lutte pour les droits des femmes

Article 1^{er} : Une subvention d'un montant de 15 000 € est attribuée à l'association Foyer Jorbalan (20596), pour son projet intitulé « dispositif expérimental protection des victimes TEH (traite des êtres humains) en procédure judiciaire» (2021_01981). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs correspondant au projet.

Article 2 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO